



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Comité de Politique Monétaire

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°03/2019
DE LA REUNION DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO
TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2019 A DAKAR**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO

1. Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le mercredi 4 septembre 2019, sa troisième réunion ordinaire au titre de l'année 2019, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.
 2. Le Comité a examiné les principales évolutions qui ont marqué la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente, ainsi que les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme d'inflation et de croissance économique de l'Union.
 3. Sur le plan international, le Comité a relevé que l'activité économique mondiale a continué de progresser à un rythme modéré au deuxième trimestre 2019, dans un contexte caractérisé par des incertitudes liées notamment à l'accentuation des conflits commerciaux et la montée des tensions géopolitiques. Selon les données publiées en juillet 2019 par le Fonds Monétaire International, la croissance mondiale devrait ralentir en 2019 pour ressortir à 3,2%, après 3,6% en 2018. Elle est projetée à 3,5% en 2020.
 4. Sur les marchés internationaux des matières premières, les cours des produits de base exportés par les pays de l'Union ont connu des évolutions contrastées entre le premier et le deuxième trimestre 2019. Ainsi, des baisses de prix ont été enregistrées pour la noix de cajou (-23,5%), l'huile de palmiste (-17,2%), le café robusta (-7,1%) et le coton (-4,2%). Par contre, des augmentations ont été notées pour le pétrole (+8,8%), le caoutchouc (+6,5%) et le cacao (+5,0%).
 5. Au titre de la conjoncture interne, le dynamisme de l'activité économique dans l'Union, observé depuis le début de l'année, s'est renforcé au deuxième trimestre 2019. Le taux d'accroissement du PIB, en termes réels, est ressorti à 6,6% après 6,4% le trimestre précédent. Pour l'ensemble de l'année 2019, selon les projections de la Banque Centrale, la croissance économique de l'Union est attendue à 6,7% contre une réalisation de 6,6% en 2018.
 6. L'exécution des opérations financières des Etats membres de l'Union, au cours des six premiers mois de 2019, a été marquée par une atténuation du déficit budgétaire comparativement à la même période de l'année précédente. Rapporté au PIB, le déficit budgétaire, base engagements, dons compris, s'est situé à 1,8% sur le premier semestre 2019, contre 2,1% un an plus tôt. Au regard de ces performances, le Comité de Politique Monétaire encourage les Etats à poursuivre les efforts entrepris pour contenir le déficit budgétaire à 3,0% du PIB au maximum en 2019, en ligne avec les objectifs communautaires.
 7. La situation monétaire de l'Union a été marquée, au cours du deuxième trimestre 2019, par un accroissement de la masse monétaire, imputable au redressement des crédits à l'économie et à la hausse des avoirs extérieurs nets. Les réserves de change de l'Union se sont consolidées, assurant ainsi 5,0 mois d'importations de biens et services contre 4,9 mois à fin mars 2019.
 8. Sur le marché monétaire, les taux d'intérêt se sont, dans l'ensemble, détendus. Le taux moyen trimestriel du marché monétaire est ressorti à 2,70% contre 4,50% trois mois plus tôt.
 9. Examinant la situation de l'inflation dans l'Union, le Comité a noté la baisse des prix au deuxième trimestre 2019. Le niveau général des prix à la consommation a reculé de 0,3% par
-

rapport au même trimestre de 2018. Cette situation est liée au repli des prix des produits céréaliers, du fait d'un approvisionnement satisfaisant des marchés. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation est projeté, par la Banque Centrale, à 1,3%, en ligne avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la BCEAO.

10. Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

Fait à Dakar, le 4 septembre 2019

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Tiémoko Meyliet KONE
